

INNOVATION ET RECHERCHE

Jean Hassenforder est chercheur à l'I.N.R.P., il est actuellement directeur de la « Revue Française de Pédagogie » éditée par l'I.N.R.P., il a par ailleurs publié entre autre « L'innovation dans l'enseignement » (Casterman, 1972).

Le problème de l'innovation, dans ses rapports avec la pédagogie en général et la recherche pédagogique en particulier, fait actuellement partie des questions « chaudes » posées à l'institution et aux éducateurs (enseignants, formateurs de tous niveaux).

Ce thème a fait l'objet de travaux de plusieurs « Universités d'été » dont une à Cergy-Pontoise (« Réussir à l'école par des pratiques d'innovation et de recherches ») qui donnera lieu à un compte rendu dans un prochain numéro de L'Éducateur...

Quand peut-on dire d'une expérience éducative qu'elle constitue une « innovation » ? Qu'est-ce qui différencie l'innovation de la recherche ? L'innovation est-elle concevable sans la diffusion ? Autant de questions qui sont abordées ici, mais sur lesquelles nous reviendrons en cours d'année, le débat est ouvert...

R.B.

Innover, c'est « introduire dans une chose établie quelque chose de nouveau, d'encore inconnu » nous dit le dictionnaire Robert. L'innovation voisine avec invention, création. Elle s'exerce dans les domaines les plus variés de l'activité humaine : la technique, l'économie, la vie sociale.

Ce phénomène caractéristique de notre époque intervient également dans l'enseignement. Comment peut-on le définir ? L'innovation est « une forme de changement », déclare M.B. Miles (1),

auteur d'un ouvrage marquant sur ce sujet. C'est un changement « spécifique et délibéré ». Dans un document du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, organisme dépendant de l'O.C.D.E., l'innovation est définie comme « toute tentative visant consciemment et délibérément à introduire dans le système d'enseignement un changement, dans le but d'améliorer ce système » (2). Au total, l'innovation est une expression concrète, localisable du changement. Elle traduit

une action délibérée. On y perçoit le rôle des acteurs qui y sont engagés. Une réforme introduite à partir de l'échelon national peut comporter des innovations. Celles-ci ne prendront corps que si elles suscitent l'adhésion. L'innovation se caractérise par les énergies qu'elle mobilise et le dynamisme qui l'accompagne. Elle demeure telle, tant que la généralisation n'est pas advenue et qu'elle conserve un caractère d'exemplarité et un pouvoir d'invention.

I - LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION

L'innovation n'est pas un phénomène nouveau. De grands pionniers Pestalozzi, Maria Montessori, Decroly, Dewey, Freinet, n'ont pas seulement été des penseurs, mais aussi des innovateurs. Cependant, au cours des trente dernières années, l'innovation a pris un caractère massif. Comme par le passé, elle exprime des valeurs nouvelles, d'autant que le changement social entraîne une évolution sensible des mentalités. Mais d'autres facteurs agissent puissamment : c'est l'aspiration à une démocratisation de l'enseignement, c'est le développement de nouveaux contenus disciplinaires, c'est l'influence d'un nouveau regard suscité par les sciences humaines, c'est l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux modes de communication.

Le changement dépasse le cadre de la classe. Le fonctionnement traditionnel de l'établissement scolaire se trouve affecté.

Au cours de la décennie 1960-1970, l'innovation bat son plein dans les pays anglo-saxons. Elle y trouve un milieu réceptif dans des formes décentralisées où les initiatives ne rencontrent pas de verrou. Elle prend place dans le cadre de l'expansion des systèmes scolaires et des ressources qui leur sont affectées. Vers la fin de la décennie, le concept d'innovation est repris par les organisations internationales. C'est ainsi que l'O.C.D.E. crée en 1968 le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (C.E.R.I.) qui va jouer un rôle important dans ce domaine (3). En 1974, l'U.N.E.S.C.O. suscite au Bureau international d'éducation, un service international d'information sur les innovations éducatives.

Parallèlement, la recherche s'applique à l'étude de l'innovation pour en analyser les processus.

Elle identifie ainsi plusieurs approches : « interaction sociale » mettant l'accent sur la diffusion par l'intermédiaire de l'information et des contacts sociaux ; « Recherche et développement » où les nouvelles pratiques sont répandues méthodiquement à partir d'une réflexion théorique et d'une expérimentation préalable ; « Résolution de problèmes » où les participants à l'innovation sont appelés à mieux formuler leurs préoccupations pour les résoudre avec l'aide d'un consultant extérieur (4). Une étude sociologique des processus d'innovation fait ressortir des attitudes différenciées, voire contraires chez les différents acteurs concernés par le phénomène : enseignants, parents, élèves (5). L'innovation peut susciter des conflits qui en réduisent la portée et l'efficacité. On sera donc amené à s'interroger sur les conditions à mettre en œuvre pour favoriser la réalisation de consensus dans une société scolaire dont les membres participent à des systèmes de valeurs différents (6).

En France, l'innovation s'est longuement heurtée au caractère centralisé du sys-

tème scolaire et à un régime administratif qui défavorise l'initiative. Nous avons analysé par ailleurs cette situation (7).

Dans ces conditions, l'innovation aurait été très limitée dans notre pays si elle n'avait bénéficié de l'appui et de la protection des institutions de recherche. A cet égard, l'Institut pédagogique national et les institutions qui en sont dérivées : Institut national de recherche et de documentation pédagogique, puis Institut national de recherche pédagogique, ont joué un rôle historique en encourageant et en suscitant des innovations dans les écoles et les collèges, pour en étudier le fonctionnement et en évaluer l'impact. Cette association de la recherche et de l'innovation se traduit dans le vocable d'« innovation contrôlée » définie par Louis Legrand (8).

Cependant en dehors du secteur expérimental, l'innovation n'a guère été reconnue comme telle. Elle apparaît peu dans le langage officiel. Lorsqu'il s'agit de faciliter et de reconnaître des initiatives innovantes, on recourt à nouveau au patronage de la recherche, en les qualifiant de « recherches spontanées. » Cette situation institutionnelle influence les représentations des enseignants novateurs. Il faut y ajouter sans doute le prestige de la recherche dans notre société, avec un statut élevé pour ceux qui se livrent à cette activité et une insertion dans des réseaux de communication qui leur confèrent une influence sur les centres de décision. Dès lors, le terme d'enseignant-chercheur est fortement valorisé parmi les enseignants qui cherchent à transformer leurs pratiques. Sans nier la part de recherche que cette transformation peut comporter, elle ne peut cependant être considérée comme exclusive en passant sous silence l'aspect innovateur que cette entreprise inclut et le caractère spécifique de cet aspect (9).

Au cours des toutes dernières années, on assiste cependant à un mouvement décentralisateur qui tend à donner une initiative croissante aux échelons locaux. Le développement du concept de projet traduit bien cette évolution (10). Ainsi le projet d'établissement sera par exemple, l'expression des acteurs concernés. De même, la région devient de plus en plus le cadre d'actions spécifiques, notamment dans le domaine de la formation. Il nous apparaît que l'utilisation du concept d'innovation tend à se développer dans ce contexte (11).

II - RECHERCHE ET INNOVATION

Comme nous l'avons établi précédemment, l'innovation constitue une réalité spécifique. Elle suscite un élan créateur. Elle mobilise les énergies. Elle accroît la motivation. L'innovateur moyen est un homme d'action, un pionnier dont le nécessaire enthousiasme répugne souvent au contrôle



minutieux. L'esprit de la recherche classique est différent. Le chercheur s'applique à la rigueur en prenant du recul par rapport aux transformations en cours.

Et cependant, il y a des inter-relations constantes entre la recherche et l'innovation (12). Il y a différents types de recherches. Certaines recherches s'appliquent à décrire et à analyser. Elles peuvent prendre l'innovation comme objet. D'autres recherches s'appliquent à expérimenter comme c'est le cas dans le domaine de la pédagogie expérimentale. Cette expérimentation procède selon des règles rigoureuses. Elle introduit bien des changements innovateurs mais en les définissant étroitement et en limitant le champ, de manière à pouvoir évaluer leurs effets en comparaison avec des échantillons témoins. Cependant, les différences entre recherche et innovation tendent à s'atténuer dans des formes de recherche actuellement en expansion. Nous avons évoqué le cas de l'innovation contrôlée (8). Des transformations en vraie grandeur suscitées dans le système scolaire y sont accompagnées par un effort d'observation et d'élucidation et débouchent sur une évaluation méthodique.

De même dans les recherches actions, les acteurs du changement inventent de nouveaux savoir-faire, procèdent à une auto-observation de leurs pratiques et cherchent à en évaluer les effets. Ici les praticiens impliqués, le

plus généralement assistés par des chercheurs professionnels, peuvent légitimement s'affirmer comme des enseignants chercheurs.

D'une autre façon, innovation et recherche se rapprochent aujourd'hui. Les approches psychologiques et sociologiques, comme les processus de la recherche pédagogique tendent en effet à se répandre dans un public enseignant bien plus vaste que l'univers de la recherche stricto sensu. Il y a une généralisation diffuse de ces connaissances. Cet « esprit du temps » influe sur les innovateurs. Il engendre chez eux un souci d'analyse et de contrôle. Comme l'écrit Jacques Berbaum : « Si l'innovation est une action qui d'abord résulte de l'intuition, on aurait tendance à voir dans la recherche une phase de remise en question, de réflexion sur l'action qui est en même temps préparation d'une action nouvelle (13). » Dans cette perspective, un effort de formation pourra être tenté en vue d'« intégrer la démarche de recherche à la pratique innovante (14). »

L'âge d'or de l'innovation pédagogique se situe dans les pays anglo-saxons, aux alentours de la décennie 1960-1970. Elle suscite à cette époque un véritable engouement. Serait-elle une panacée ? Depuis lors, le mouvement s'est ralenti. On a pris conscience des difficultés que comporte l'innovation. Si elle est adoptée sous la pression d'un modèle plus ou moins imposé du dehors, alors l'échec se profile. L'innovation

nécessite le dialogue, la perception de sa signification par tous les acteurs concernés (15). Un esprit critique se fait jour. Ainsi Michaël Fullan, dans son livre sur le changement en éducation (15) invite à un effort de lucidité : analyser les motivations réelles de l'innovation, faire la part de l'idéologie, du désir de prestige, des intérêts politiques ou personnels qui peuvent entrer en ligne de compte. Le changement n'est pas nécessairement un progrès. Tout dépend également de l'angle sous lequel on étudie l'innovation. On peut s'interroger par exemple, sur la contribution qu'elle apporte à la démocratisation de l'enseignement. « Suffit-il d'innover ? » (16) C'est la question que Gabriel Langouet donne pour titre à son dernier ouvrage.

L'innovation est maintenant de plus en plus envisagée dans la place qu'elle occupe dans un système plus vaste. Dans ce contexte, comment la promouvoir, comment la gérer ? (17) Et parallèlement, nous l'avons vu, comment les innovateurs doivent-ils tenir compte des apports de la recherche ?

Ainsi le regard posé sur l'innovation se fait plus complexe. Mais il ne faudrait pas que le dynamisme du phénomène s'en trouve affaibli. Innovation rime avec initiative. L'innovation demeure pour nous, l'expression de la spontanéité créatrice d'une société qui donne sa place à la capacité d'invention de groupes divers, selon les systèmes de





valeurs dont ils s'inspirent, et qui évolue ainsi, à travers un tâtonnement expérimental (18). Si le mouvement de l'innovation et le mouvement de la recherche tendent de plus en plus à se conjuguer, il n'en faut pas moins éviter de les confondre. La dimension de l'innovation constitue une réalité spécifique qui mérite d'être respectée.

Jean Hassenforder

INNOVATION ET RECHERCHES Notes/Bibliographie

- (1) Miles (Matthew B.) ed - Innovation in Education - New-York, Teachers College, Columbia University, 1964 (citation p. 13).
- (2) Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement - La gestion de l'innovation dans l'enseignement - Paris, O.C.D.E., 1970 (citation p. 13).
- (3) Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement - Études de cas d'innovation dans l'enseignement - Paris, O.C.D.E., 1973 (4 volumes).
- (4) Huberman (A.-M.) - Comment s'opèrent les changements en éducation. Contribution à l'étude de l'innovation - Paris, U.N.E.S.-C.O., B.I.E., 1973 - 109 p. (Expériences et innovations en éducation).
- (5) Whiteside (Tom) - The sociology of educational innovation - London, Methuen, 1978 - 125 p. (cf. analyse dans Revue française de Pédagogie, n° 47, p. 94-97).
- (6) Hassenforder (Jean) - Valeurs et pédagogie - Éducation et Développement, mai 1979, p. 2-12.
- (7) Hassenforder (Jean) - L'innovation dans l'enseignement - Paris, Casterman, 1972, 144 p. (E3).
- (8) Legrand (Louis) - Pour une politique démocratique de l'éducation - Paris, P.U.F., 1977 - 293 p.
- (9) Astolfi (Jean-Pierre) - Innovation : de l'oxygène - Cahiers pédagogiques, 217, oct. 1983, p. 14.
- (10) Le projet d'établissement - Amis de Sèvres, n° 4, déc. 1983, 159 p.
- (11) Certaines missions académiques à la formation du personnel comportent des cellules « innovation et recherche » et suscitent des manifestations sur l'innovation.

Au Ministère, la mission à la formation et à la recherche en éducation, vient de créer un groupe de travail pour la formation de formateurs au repérage, à l'explicitation et la mise en relation des innovations. De même, les assises régionales organisées au printemps 1985 par les mouvements pédagogiques portent sur la recherche et l'innovation.

(12) Un livre anglais traitait de ce rapport il y a déjà vingt ans : Young (Michaël) - Innovation and research in education - London, Routledge and Kegan, 1965.

(13) Extrait d'un document de travail : Berbaum (J.) - Du projet d'innovation au projet de recherche - Sciences de l'éducation, Université des sciences sociales de Grenoble.

(14) Figari (Gérard) - Un essai d'intégration de la démarche de recherche à la pratique innovante - Revue française de Pédagogie, n° 70, janvier-mars 1985, p. 95-100.

On lira dans le même sens :

Pastiaux (Georgette) - Mise en place d'une formation à la méthodologie de la recherche dans l'Académie d'Orléans-Tours - Revue française de Pédagogie, n° 70, janvier-mars 1985, p. 101-104.

(Stage destiné à des enseignants engagés dans des recherches dites « spontanées »).

(15) Fullan (Michaël) - The meaning of educational change - Toronto, oise Press, 1982. Cf. analyse dans Revue française de Pédagogie, n° 66, p. 103-105.

(16) Langouet (Gabriel) - Suffit-il d'innover ? - Paris, P.U.F., 1985.

(17) Nicholls (Audrey) - Managing educational innovations - London, Allen and Unwin, 1983.

(18) Hassenforder (Jean) - L'innovation pédagogique dans le monde - in : Histoire mondiale de l'éducation, 1981, vol. IV, p. 501-508.

